

ANNEXE 3 : REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION DU CQP « MONITEUR D'ARTS MARTIAUX »

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES VISEES PAR LA QUALIFICATION	COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p style="text-align: center;">UC 1 :</p> <p style="text-align: center;">Conception d'un projet d'enseignement en arts martiaux selon la mention choisie (Aïkido, Aïkibudo, Arts martiaux chinois externe, Arts martiaux chinois interne, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Karaté et disciplines associées, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)</p>	<p>1.1 Prendre en compte les caractéristiques biologiques des pratiquants en arts martiaux selon la mention choisie (Aïkido, Aïkibudo, Arts martiaux chinois externe, Arts martiaux chinois interne, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Karaté et disciplines associées, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)</p>	<p>Identifier les systèmes osseux sollicités lors de la pratique en arts martiaux selon la mention choisie;</p> <p>Comprendre les mécanismes de la contraction musculaire ;</p> <p>Identifier les principales chaînes musculaires concernées par la pratique en arts martiaux selon la mention choisie</p> <p>Comprendre les principes biomécaniques des techniques fondamentales en arts martiaux selon la mention choisie et les principes de l'interaction motrice</p> <p>Expliciter les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique en arts martiaux selon la mention choisie</p> <p>Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être</p>	<p style="text-align: center;">UC n°1 :</p> <p>Ces épreuves permettent d'évaluer les compétences du candidat à concevoir un projet d'enseignement au sein d'une structure associative, dans la mention choisie.</p> <p>-Epreuve n°1 : Entretien</p> <p>Après tirage au sort d'un sujet, le candidat prépare pendant 60 minutes maximum, un programme ou cycle d'enseignement pour une population donnée. Cette préparation est suivie d'un exposé du candidat et d'un entretien avec les 2 évaluateurs qui reprendra les éléments contenus dans le rapport du stage pédagogique (partie 2). La durée de l'exposé et de l'entretien n'excédera pas 30 minutes.</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation.</p>	<p>Les connaissances liées aux notions de biomécaniques, d'anatomie et de motricité sont maîtrisées au regard des attendus visés par l'activité</p> <p>Structuration et logique de l'exposé. Clarté de l'expression et organisation des idées Pertinence des propositions Adaptation au questionnement</p> <p>Le candidat maîtrise la progression technique fédérale</p> <p>Il utilise la progression fédérale permettant de construire son plan de séance, ses cycles de séances et la progression technique fédérale</p> <p>Le candidat adapte son message en fonction du public et du groupe</p>
	<p>1.2 Construire une progression technique en arts martiaux selon la mention choisie (Aïkido, Aïkibudo, Arts martiaux chinois externe, Arts martiaux chinois interne, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Karaté et disciplines associées,</p>	<p>Proposer et mettre en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent;</p> <p>Expliquer et transmettre l'histoire,</p>		

	Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)	la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention concernée		qu'il encadre
	<p>1.3 Organiser un environnement pédagogique propice à l'apprentissage en arts martiaux selon la mention choisie (Aïkido, Aïkibudo, Arts martiaux chinois externe, Arts martiaux chinois interne, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Karaté et disciplines associées, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées)</p> <p>1.4 Conception d'une action d'enseignement dans la mention concernée (Aïkido, Aïkibudo, Arts martiaux chinois externe, Arts martiaux chinois interne, Arts énergétiques chinois, Judo-jujitsu, Karaté et disciplines associées, Kendo et disciplines associées ou Taekwondo et disciplines associées) en compte les caractéristiques des publics ;</p>	<p>Comprendre les étapes de l'apprentissage moteur ;</p> <p>Mobiliser les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté dans la mention concernée</p> <p>Identifier les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement en arts martiaux dans la mention choisie en prenant en compte les caractéristiques des publics ;</p> <p>Identifier son contexte spécifique d'enseignement dans la mention concernée</p> <p>Définir les caractéristiques et les attentes du public concerné ;</p> <p>Proposer et mettre en place une progression cohérente dans son action d'enseignement en arts martiaux dans la mention concernée ;</p> <p>Définir des objectifs de séance en arts martiaux dans la mention choisie en lien avec un thème donné ;</p> <p>Construire des techniques adaptées aux objectifs de la séance dans la mention choisie ;</p> <p>Construire un plan de séance</p>	<p>-Epreuve n°2 : Epreuve pratique</p> <p>Cette épreuve consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat destinées à présenter et détailler les points importants des contenus techniques qui alimenteront ses programmes et cycles d'enseignement. Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra tout ou partie : - des formes traditionnelles (kata ...) ; - des techniques de la nomenclature de la mention ; - des exercices d'application et procédés d'entraînement.</p> <p>Cette épreuve est évaluée par 2 évaluateurs au sein de l'organisme de formation</p> <p>Ces épreuves certifient l'unité de compétences n°1</p>	<p>Il a un comportement exemplaire</p> <p>Il sait transmettre l'histoire, les valeurs, la culture et les principes fondamentaux de la mention choisie</p> <p>Précision technique Pertinence et justesse des commentaires Logique des constructions présentées</p> <p>Le candidat identifie de façon pertinente les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement</p> <p>Les caractéristiques des publics ont été identifiées de manière pertinente</p>

		<p>cohérent dans la mention choisie ;</p> <p>Elaborer un cycle logique de séances dans la mention concernée;</p> <p>Construire un programme annuel de séances dans la mention concernée ;</p> <p>Adapter l'action d'enseignement au public concerné ;</p> <p>Définir un programme de passage de grade en club ;</p> <p>Construire les modalités d'évaluation de son action d'enseignement</p>		<p>Les objectifs de la séance sont en lien avec le thème de la séance</p> <p>Le plan de séance et le cycle de séance sont adaptés au public encadré</p>
<p>UC2 :</p> <p>Mise en œuvre d'un projet d'enseignement dans sa mention.</p>	<p>2.1 Encadrer un groupe de pratiquant de la mention concerné dans le cadre d'une action d'enseignement</p>	<p>Donner des consignes en étant vu, entendu et compris de tous ;</p> <p>Adapter la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public dans la mention choisie ;</p> <p>Evaluer techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève ;</p> <p>Corriger la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants ;</p> <p>Illustrer l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement de sa mention en arts martiaux en démontrant et en commentant ;</p> <p>Transmettre la terminologie de sa mention choisie ;</p> <p>Expliciter les normes réglementaires et techniques propres à la mention choisie ;</p>	<p><u>UC n°2 : Mise en situation suivie d'un entretien</u></p> <p>Ces épreuves permettent d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention et à encadrer un groupe en le faisant évoluer et progresser en toute sécurité :</p> <p>Les épreuves consistent pour le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation ou d'enseignement d'arts martiaux dans la mention choisie ; - à diriger cette séance pendant, trente minutes maximum ; - à participer à l'issue de cette séance à un entretien, d'une durée de 15 minutes avec les deux évaluateurs lui permettant : - d'expliquer les objectifs visés et 	<p>Il sait se positionner durant la séance permettant une compréhension des consignes par tous</p> <p>Les consignes sont données et comprises</p> <p>Les conseils apportés sont efficaces pour le pratiquant dans la mention choisie</p> <p>Les différentes phases techniques de l'exécution des mouvements sont explicitées de manière claire et concise</p>

		<p>Animer un cours avec différents matériels pédagogiques adaptés ;</p> <p>Transmettre l'éthique et les valeurs spécifiques de sa mention ;</p> <p>Transmettre des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant ;</p> <p>Adapter son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné ;</p> <p>Utiliser les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant ;</p> <p>Evaluer son action d'enseignement dans la mention choisie ;</p> <p>Mener une action éducative spécifique à sa mention.</p>	<p>les moyens mis en œuvre (outils didactiques, méthodes pédagogiques et attitudes d'enseignement) - de justifier ses choix.</p> <p>Cette séance se déroule prioritairement au sein de la structure de stage. Toutefois, l'équipe pédagogique peut valider l'organisation de ces épreuves sur un autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation.</p> <p>Ces épreuves certifient l'unité de compétences n°2.</p>	<p>Il adapte le message au public</p> <p>Les valeurs et l'éthique de la mention enseignée sont transmises et respectées</p> <p>Les éléments permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers sont connus et utilisés à bon escient</p> <p>Les évaluations sont faites et conformes aux attentes des publics et de l'employeur</p>
	<p>2.2 Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition pour les disciplines compétitives et jusqu'au premier niveau de grade, dan ou niveau technique équivalent pour les disciplines sans compétition</p>	<p>Maîtriser le règlement particulier des épreuves préparées (passage de grades, compétition, stages, démonstration...);</p> <p>Maîtriser et transmettre les modalités d'inscription aux épreuves de passage de grades et de premier niveau de compétition dans la mention choisie ;</p> <p>Décrire et adapter les différentes périodes de travail ;</p> <p>Définir les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées (passage de grades, compétition, stages, démonstration</p> <p>Donner des consignes adaptées</p>		<p>La réglementation fédérale est respectée</p> <p>Contenu et qualité du dossier.</p> <p>Logique de l'exposé</p> <p>Clarté de l'expression et organisation des idées</p>

		<p>au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation ;</p> <p>Réaliser un bilan des prestations des candidats après l'examen ou la compétition (passage de grades, compétition, stages, démonstration...).</p>		<p>Niveau de connaissances découlant du questionnement</p>
	<p>2.3 Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de sa mention</p>	<p>Réaliser les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 1^{er} dan ou grade équivalent validé par la CSGDE (Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents – Article L.212-5 Code du sport) ;</p> <p>Analyser les techniques présentées et les fondamentaux de la mention. ;</p> <p>Utiliser les différents procédés traditionnels d'entraînement dans la mention choisie ;</p> <p>Préciser les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.</p>		<p>Est conscient du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent en tant que moniteur et les explicite</p> <p>Il identifie de manière pertinente les risques liés au matériel et à la pratique dans la mention choisie</p> <p>Il a un comportement exemplaire</p> <p>Il applique la progression fédérale permettant aux pratiquants d'évoluer dans la pratique au regard des attendus et objectifs</p> <p>Il analyse de manière pertinente les différentes techniques de la progression fédérale correspondant à la mention encadrée</p>
<p>UC3 :</p> <p>Participer au fonctionnement de la structure.</p>	<p>3.1 Connaître le fonctionnement associatif de la structure employeur</p>	<p>Participer à la création et/ou au fonctionnement d'une association loi 1901 ;</p> <p>Comprendre la responsabilité civile et pénale des dirigeants et</p>	<p><u>UC n° 3 :</u></p> <p>Cette épreuve d'une durée de 25 minutes maximum permet d'évaluer les compétences du</p>	<p>Contenu et qualité du dossier.</p> <p>Logique de l'exposé</p> <p>Clarté de l'expression et organisation des idées</p>

		<p>enseignants d'une association ;</p> <p>Connaitre la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention choisie ;</p> <p>Connaitre les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP Moniteur d'Arts Martiaux dans une association ;</p> <p>Appliquer et faire respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.</p>	<p>candidat à participer au fonctionnement d'une structure associative</p> <p>Rapport d'activité soutenu lors d'un entretien</p> <p>Après remise du rapport relatif à son stage pédagogique (partie 1), le candidat expose pendant de 10 minutes sur l'organisation interne et sur l'environnement de l'association dans laquelle il a effectué son stage.</p> <p>A partir de cet exposé, les 2 évaluateurs élargiront le questionnaire pendant 15 minutes dans le domaine réglementaire.</p> <p>Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation et certifie l'unité de compétences n° 3</p>	<p>Niveau de connaissances découlant du questionnement</p> <p>Est conscient du niveau et des temps de responsabilité qui lui incombent au sein de la structure en lien avec son employeur</p> <p>Il sait s'intégrer dans une structure employeur</p> <p>Il connaît les éléments réglementaires, structurels et socio-économiques de l'environnement dans lequel il évolue</p>
	3.2 Appréhender les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires.	<p>Identifier les principaux partenaires de la structure employeur (fédération et organes déconcentrés, ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.) ;</p> <p>Comprendre le fonctionnement et les missions des différents partenaires de l'association;</p> <p>Identifier les relations entre l'association et ses partenaires.</p>		
	3.3 Participer aux actions de promotion et de développement d'une association.	<p>Connaitre et d'utilise les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'une association.</p>		